

**MERCREDI 29 JANVIER 2025**

## **COMPTE-RENDU DE LA CAPN DE NON-TITULARISATION, CATÉGORIE B**



1/2

### → **LIMINAIRE DE L'UNSA DOUANES**



*Madame la Présidente,*

*La CAP de titularisation qui nous réunit, statuera sur la titularisation ou non de 4 stagiaires dont 1 a fait un renouvellement de stage pratique.*

*Les représentants élus des agents n'ont pas eu connaissance, en temps nécessaire, des différentes étapes vécues par ces stagiaires. Aussi cela nous amène-t-il à vous poser aujourd'hui, quelques questions :*

- A quel niveau et quel moment la décision de faire renouveler ou non le stage pratique est prise ?*
- Si un renouvellement de stage est proposé, qui décide du service où ce renouvellement aura lieu ?*

*Ces interrogations illustrent bien, depuis la mise en œuvre des LDG, le peu de concertation que l'administration engage en amont avec les représentants des agents sur ces sujets.*

*Est-ce que l'administration ne voit la concertation avec les partenaires sociaux que comme une moins value contestataire ou bien est-elle disposée à favoriser une plus value constructive ?*

*Sans préjuger des avis qui seront rendus à l'occasion de cette séance, nous avons toujours des dossiers qui arrivent en CAP dont l'examen pourrait aboutir à une autre proposition que la non titularisation. Donnons-nous les moyens collectivement d'y parvenir !*

*Par ailleurs, nous profitons de cette première CAP de l'année pour vous alerter des difficultés rencontrées par nos collègues des services CHORUS avec le nouvel opérateur, TRAVEL, choisi par Bercy en lieu et place de TRAINLINE. En effet, les opérations de rectification a posteriori des billets de train deviennent chronophages et génératrices de stress.*

*Nous souhaitons aussi attirer votre attention, sur la fragilisation des défraiements des missions des représentants du personnel au moment où les DI n'ont comme visibilité budgétaire que le premier trimestre de l'année 2025. C'est un exemple parmi d'autres des carences qu'engendre le défaut de budget de l'État pour 2025.*

*Pour terminer, nous vous demandons d'agir afin de permettre l'installation au RDC de la DG à proximité des locaux syndicaux, d'un destructeur de papier afin d'assurer la plus grande confidentialité à nos fonctions.*



### → **LES DÉCISIONS PRISES**

4 dossiers de non titularisation de stagiaires en catégorie B étaient présentés.

- Premier dossier (suite à renouvellement de stage) :** proposition de l'administration de non titularisation.  
Vote Pour : administration, CFDT, CGT, et UNSA.

Abstention de Solidaires.

- Second dossier :** proposition de l'administration de non titularisation.

Vote Pour : administration, CGT et UNSA.

Abstention : CFDT et Solidaires.

- Troisième dossier :** proposition de l'administration de non titularisation.

Vote Pour : administration, CGT et UNSA.

Abstention : Solidaires.

Vote Contre : CFDT.

- Quatrième dossier :** après avoir pris l'avis unanime des organisations syndicales, la présidente décide de proposer à l'agent un second stage de 9 mois (débutant en fait, début décembre 2024) afin de lui offrir une dernière chance pour faire ses preuves.



Les positions de vote de l'UNSA Douanes ont été cohérentes, à savoir lorsque le cas exposé engendrait des perturbations avérées dans le collectif de travail et que les niveaux du stagiaire pour le savoir faire et surtout le savoir être n'étaient pas suffisants, nous avons voté pour la non titularisation. Pour le dernier dossier, face à des informations contradictoires, nous avons appuyé la décision de renouvellement de stage pratique offerte à l'agent.

En réponse à notre liminaire, la Présidente a précisé que les décisions de renouveler ou non le stage étaient prises par RH3 sans effectivement attache, puisqu'il n'y a plus de CAP locales, des représentants du personnel. La motivation qui aboutit à la décision de ne pas renouveler le stage et donc de passer directement le dossier en CAP à Montreuil, s'appuie sur la volonté de l'administration de ne pas perturber plus encore le collectif du service.

Néanmoins à l'usage, l'UNSA Douanes constate que des agents dont le stage est renouvelé sans concertation avec les OS sont, quelques mois plus tard, lors du passage en CAP, non titularisés parfois avec le motif aggravant qu'ils perturbent le collectif de travail. A contrario, des agents passant directement en CAP peuvent trouver une issue concertée (OS / Administration) leur permettant un renouvellement de stage dont les conditions peuvent être rediscutées et améliorées.

Nous nous positionnons donc clairement pour que tous les dossiers de non validation du stage pratique puissent faire l'objet, avant l'éventuel renouvellement, de réflexions croisées administration / représentants du personnel.

**Travailler et décider dans la plus totale transparence ne pourra qu'être bénéfique pour tous.**

Sur le point matériel concernant l'équipement collectif pour les OS d'un destructeur de papiers, la Présidente s'est montré favorable à la proposition. Cela tombe bien, depuis le déménagement d'un service au RDC de Montreuil, un espace où était logée une imprimante juste en face des portes des locaux syndicaux est maintenant libéré !

